



Selon la loi...

La laïcité

...à l'école

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen 1789: liberté de conscience: chacun est libre de croire ou de ne pas croire

L'école est obligatoire et laïque 1882

Loi de séparation des Eglises et de l'Etat 1905 : l'Etat est neutre en matière de religion

Les constitutions des IVe 1946 et Ve 1958 Républiques garantissent que l'Etat est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale: elle respecte toutes les croyances

La loi condamne comme délit d'au maximum 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amendes toutes discriminations (fille/garçon, religieuse, ...)

Informer les parents d'élèves de la charte de la laïcité 2013 qui doivent la signer

L'école doit:
-accueillir tous les enfants quelles que soient leurs croyances
-permettre d'accéder à une culture commune à tous les élèves de France
-protéger de tout prosélytisme, de toute pression
-faire ses propres choix, libre arbitre
-enseignants, personnels ont le devoir de stricte neutralité

La loi interdit de porter tous signes ou tenues trop visibles à l'école montrant son appartenance religieuse 2004

Liberté d'expression dans la limite des règles de l'école et à condition de respecter les autres

Les élèves ne peuvent invoquer la religion pour ne pas respecter les règles de l'école, ou ne pas assister aux enseignements...

Une démocratie :

- Le pouvoir aux citoyens qui l'exercent par leurs représentants (démocratie Représentative)
- Grâce à ces représentants, la loi est l'expansion de la volonté générale

Unité de la nation

La France, une république démocratique

Des principes, valeurs et symboles :

- Symboles= Marianne, hymne, fête nationale, devise (liberté, égalité, fraternité), drapeau
- Valeurs= liberté, égalité, fraternité
- Principes : une république démocratique, sociale, indivisible et laïque.
- Une République décentralisée
- égalité homme/femme

Des institutions :

- Séparation des pouvoirs=

Législatif :
- Députés (Assemblée Nationale, 5 ans)
- Sénateurs (Sénat, 6 ans)

Exécutif:
- Président (5 ans)
- Premier ministre et gouvernement

- Un contrôle réciproque

Défini par la constitution

